

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'assemblée générale ordinaire de l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, tenue le 29 Avril 2025 a fixé le dividende de l'exercice 2024 à DTU 1,250 par action s'appliquant pour 20 001 529 actions anciennes soit 25% du nominal.

Le dividende sera versé comme suit :

1,250 dinar par action soumis à une retenue de 10% (pour les personnes physiques résidentes et les personnes physiques et morales non résidentes) à prélever sur le résultat de l'exercice 2024.

La date de détachement des dividendes est fixée pour le 07 Mai 2025.

Le règlement s'effectuera auprès des intermédiaires en bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres via TUNISIE CLEARING pour les titres qui y sont déposés.